



SPÉCIAL RENTRÉE 2019

■ SNES Bretagne n°140



AG des S1
jeudi 29 Août
à RENNES
10h à la FSU 35
rue Papu

L'édito

UN FEU QUI COUVE



C'est la rentrée... et toujours ce même plaisir de retrouver ses collègues puis les élèves, parfois avec un peu d'appréhension notamment après une mutation ou une toute première affectation comme stagiaire. Mais cet enthousiasme risque fort d'être vite confronté aux conditions de rentrée, classes surchargées partout, HSA en nombre et effectifs à la hausse en collège, emplois du temps émiettés au lycée avec de nouveaux programmes empesés... Nous avons beau être professionnel·les, déterminé·es à faire réussir coûte que coûte tous nos élèves, rien n'a été entrepris par ce gouvernement pour nous faciliter la tâche et encore moins pour lutter contre les inégalités. Et que dire des sommes englouties dans le service national universel qui exerce la jeunesse au pas ou dans ces affiches du drapeau français quand les moyens manquent sur le terrain pour détendre les effectifs ou augmenter les salaires ?

Les luttes innombrables, énergiques et diversifiées qui ont émaillé les derniers mois ont sérieusement entamé le capital médiatique du Ministre. Le déni des

réalités et le mépris envers les personnels signent son caractère et sa méthode, verrouillant tout dialogue au plus fort de la crise du bac 2019, forçant la formation continue pendant les congés scolaires ou encore imposant deux HSA pour toute revalorisation. Mais les équipes, tenaces et mobilisées en permanence, ont réussi à garder le soutien des parents d'élèves farouchement attachés eux aussi à l'égalité entre tous les élèves, comme celui de l'opinion publique qui pèse toujours pour le service public garant de l'intérêt général.

Et bientôt les retraites... Pour nos métiers, sans prime à transformer ni salaire reboosté sur l'ensemble de la carrière, l'appauvrissement général est en vue, enfonçant d'un coup le déclassement de nos professions. Le SNES et la FSU seront dans la bataille et entraîneront toutes celles et tous ceux qui luttent pour une société plus juste et égalitaire redistribuant les richesses, s'engageant dans le tournant environnemental et donnant à la Santé et à l'Éducation une priorité.

Très bonne rentrée à toutes et à tous !

GWÉNAËL LE PAIH, Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne, 20 août 2019

Rappel – AG des S1 ouverte à tous le jeudi 29 août à la FSU 35 (10h-16h, 14 rue Papu, Rennes)

A l'ordre du jour : préparation des HIS de rentrée (lois Blanquer et Fonction publique) et conséquences de la réforme des retraites sur nos métiers.

STAGES SYNDICAUX DU SNES BRETAGNE - ANNÉE 2019-2020



■ 21 novembre 2019

HANDICAP

ET INCLUSION SCOLAIRE

Quelles sont les conditions nécessaires pour que l'inclusion des élèves en situation de handicap puisse réussir ?

■ 23 janvier 2020

NEUROSCIENCES : CHANCE OU NOUVELLE LUBIE ?

Les neurosciences peuvent-elles vraiment être un outil efficace pour lutter contre les inégalités scolaires et les difficultés d'apprentissage ?

■ 9 avril 2020

RÉFORME DE L'ORIENTATION ET CULTURE D'ENTREPRISE À L'ÉCOLE

Quel rôle et quelle place pour les PsyEN, quelle complémentarité avec les enseignants à l'heure où les entreprises entendent investir l'École, posant la question de la neutralité du Service public ?

■ 6 juin 2020

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, LE NEW PUBLIC MANAGEMENT ET LES PERSONNELS

Comment le Nouveau Management Public influence-t-il les chefs d'établissement ? Comment la réforme de la Fonction Publique est-elle conçue pour déconstruire les statuts, contraindre les pratiques et fragiliser les solidarités professionnelles ?

DES STAGES DISCIPLINAIRES ET DE CATÉGORIES SONT ÉGALEMENT PROGRAMMÉS : Lettres, Histoire-Géo., CPE, Non-Titulaire... + d'infos sur notre site.

L'affiche des stages du SNES Bretagne (programme complet, intervenants et calendrier) sera adressée dans les établissements et aux adhérent·es en septembre.

Plus d'informations et inscriptions en ligne : rennes.snes.edu/-stages-de-l-observatoire-.html



**NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES
CONFRONTÉES
AUX SITUATIONS D'INCLUSION**

Le SNES académique réunit 3 fois dans l'année une dizaine de collègues volontaires pour échanger et débattre sur leur activité quotidienne en situation d'inclusion dans la classe ordinaire. A travers une réflexion entre pairs, comment se ré-approprier notre capacité d'agir sans juger ou rechercher les bonnes pratiques, mais en mettant à distance toute injonction institutionnelle visant à remodeler ou à formater notre travail ? L'objectif pour le SNES est de recueillir les pratiques réelles des collègues, leurs difficultés aussi, pour construire, à la suite, des réponses syndicales et professionnelles afin d'aider les collègues à reprendre la main sur leur métier. Si ce collectif vous intéresse, faites-vous connaître auprès de s3ren@sn.es.edu.

CONCOURS INTERNES Session 2020

Inscriptions du 10 septembre (12h) au 10 octobre (17h)

luit.re/Concours2020

MOBILISATION AU COLLEGE LURÇAT, LANESTER



Les enseignant-es du collège Jean Lurçat à Lanester ont débrayé lundi 24 juin pour protester contre la fermeture au dernier moment d'une classe de 6^e alors que les effectifs du collège sont en hausse. En SEGPA, aucune réponse quant au maintien d'une structure à 4 classes.

Sommaire

Edito - stages du 1 ^{er} trimestre	p 1
Actualité académique / Retour sur une année d'actions / CPE / Psyen	p 2
DNB/BAC : Pourquoi ces attaques ? / AESH : les PIAL / Pourquoi présenter une liste au C.A.	p 3
La rentrée dans les collèges et les lycées	p 4
PPCR et nouveautés des RDV de carrières	p 4
Réformes au lycée : points de vigilance	p 5
Double labellisation académique de lutte contre les discriminations et l'égalité H/F	p 6
Les retraites : les enseignants très touchés	p 6
Stage FSU octobre 2019	p 7
Affectations stagiaires, TZR, non-titulaires	p 8

APRÈS UNE ANNÉE D' ACTIONS, NE RIEN LÂCHER !

Les derniers mois ont sans conteste été marqués par une mobilisation continue dans l'Éducation, dans un contexte général tout autant à vif sous l'impulsion du mouvement des Gilets jaunes. Certes beaucoup regrettent que les luttes dans nos métiers aient été peu couvertes par les médias nationaux, privilégiant souvent des faits plus radicaux. Mais loin de toute violence, la diversité, le rythme et l'inventivité des actions organisées par des équipes dynamiques, réunies le plus souvent en Inter-syndicale ou en collectif, ont entretenu un climat de résistance aux réformes Blanquer et Fonction publique, les unes succédant aux autres dans un calendrier que le SNES et la FSU n'ont eu de cesse de construire avec des journées d'actions nationales et unitaires. Démission collective des fonctions de professeur principal, refus de saisir les notes d'épreuves de langues, nuits des écoles, samedi de l'Éducation, débrayage devant l'établissement avec prise de parole ou mise en scène ludique pour exprimer les oppositions... jusqu'à la retentissante grève des surveillances le premier jour du bac : ces mobilisations locales ont été dans l'académie très bien reprises dans la presse régionale jusqu'à trouver un écho important,

jamais défavorable, dans l'opinion publique et auprès des parents d'élèves.

En dépit du passage en force au cœur de l'été de la loi Blanquer et de la loi Fonction publique, rien n'est plié et la pression collective peut encore jouer, entre autres pour la mise en œuvre concrète des textes. L'écriture des décrets et circulaires d'application se fera en effet dans les prochaines semaines alors que l'explosive réforme des retraites fera l'actualité à quelques mois de nouvelles échéances électorales. Le gouvernement – prudent – a déjà dû rétablir l'indexation sur les prix pour les « petites retraites », reculer sur l'âge de la retraite qui ne sera finalement pas relevé dès 2020 et renoncer à l'objectif des 50.000 suppressions de postes de fonctionnaires d'État ramené à 15.000 d'ici à 2022, autant de postes épargnés à l'Éducation nationale. Le contexte qui s'ouvre en cette rentrée doit être exploité sans relâche pour faire entendre nos revendications. Unitaires et majoritaires, les luttes peuvent l'emporter sous l'impulsion du syndicat dont chacun-e peut se revendiquer pour rester libre de s'exprimer et d'agir comme fonctionnaire dans notre démocratie.

Gwénaél Le Paih

QUAND LE MINISTÈRE VEUT RÉFORMER L'ORIENTATION...

...AU DÉTRIMENT DES ÉLÈVES !

L'Éducation nationale ne cesse de communiquer sur la nécessité d'accompagner au mieux les élèves dans leurs choix d'orientation afin de leur offrir le meilleur parcours possible tout en élevant le niveau de qualification et en luttant contre les inégalités. Les réformes successives (collège, lycée, Parcoursup...), la suppression des DRONISEP et de nombreux CIO, la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, la politique de régionalisation de l'information sur les métiers et les formations vont à l'encontre des objectifs affichés. Le ministère crée un système de plus en plus contraint, élitiste en réduisant l'orientation des élèves à une gestion de flux. Le rapport Charvet sur la réforme de l'orientation, sorti en juin, réduit la problématique de l'orientation à l'information. L'élève n'est plus considéré comme un adolescent en pleine construction psychologique, mais une personne capable d'enregistrer, d'analyser l'information pour élaborer son projet ! Or, ignorer ce processus psychologique, c'est ignorer le processus d'orientation, et mépriser le travail en complémentarité avec les équipes éducatives des psychologues de l'EN spécialité Éducation Développement Conseil en Orientation ! Ce que fait le ministère en supprimant les CIO, en diminuant le nombre de PsyEN et en voulant modifier leurs missions. C'est inacceptable ! Le SNES-FSU dénonce la volonté de transfert des missions des PsyEN avec la mise en place de certifications sur l'information à l'orientation pour les enseignants et des habilitations pour les CPE ! L'année s'annonce de nouveau combative pour le service public d'orientation de l'Éducation nationale !

Solenne Ogier

**CPE / RENTRÉE 2019
PUBLICATION DE RENTRÉE**

La publication de la catégorie CPE, pour la rentrée 2019, a été adressée aux adhérent-es et aux collègues dans les établissements. Si vous ne l'avez pas reçue, vous pouvez la consulter sur notre site, rubrique *Catégories / CPE*.



Pierre-Yves Moré

POURQUOI CES ATTAQUES CONTRE LES EXAMENS ?

La session 2019 du BAC et du DNB a représenté une étape nouvelle dans la transformation en cours du système éducatif. D'une part la contestation contre la réforme du lycée a trouvé un terrain nouveau avec la « grève du bac », d'autre part le ministère a fait des examens un levier de transformation des pratiques des collègues.

Face à l'absence totale de signes d'ouverture ou de dialogue de la part du ministre après des mois de contestation contre les réformes en cours, le SNES a déposé, pour la première fois depuis 15 ans, un préavis de grève pour le 1^{er} jour des surveillances de Bac (puis du DNB) afin de contraindre le ministre à reconnaître la réalité de cette contestation. Cette mobilisation sur une journée très symbolique a connu un réel succès et a bien été comprise des candidats et des parents, la très bonne couverture médiatique en atteste. Le nombre d'établissements touchés a été significatif, contraignant le Rectorat et nombre d'établissements à « surconvoquer » des collègues pour assurer la bonne tenue de l'épreuve. **Pour le SNES, il n'a jamais été question de paralyser le déroulement des examens ni de mettre les élèves en difficulté mais bien de mettre le ministre devant ses responsabilités.** Dans certaines académies, à l'initiative de certains jurys, la contestation s'est poursuivie jusqu'à la rétention de notes. Dans l'improvisation la plus totale et **au mépris du droit, le ministre a donné des consignes orales pour que des notes soient tout de même attribuées** : neutralisation, 10/20, prise en compte de la moyenne ou du contrôle continu... **Il a ainsi porté atteinte à l'intégrité de l'examen et anticipé sur le BAC 2021 où le contrôle continu comptera désormais pour 40 % de la note finale**, avec l'explosion des inégalités entre établissements que cela suppose. **Le SNES condamne les atteintes à la souveraineté des jurys et au droit de grève, il apporte son soutien à tous les collègues qui se verraient mis en difficulté pour leur contestation des réformes.** Il rappelle que le caractère national du BAC constitue une garantie d'équité entre les élèves, quels que soient leurs établissements d'origine.

La session 2019 a révélé que le ministère entend utiliser les examens pour transformer les pratiques des collègues. Plus encore que les programmes, ce sont les examens qui orientent les cours des collègues soucieux de préparer au mieux leurs élèves. Or, au DNB comme au BAC, les sujets retenus ont parfois mis en difficulté les candidats, que ce soit par la formulation des énoncés ou par le choix des points traités. Ainsi, par exemple, le fait de commencer **le sujet de DNB de français** par des questions grammaticales précises sur les expansions du nom, avant toute interrogation invitant à réfléchir sur le sens du texte, dénote une conception mécaniste et utilitariste de la grammaire tout en mettant en difficulté les élèves les plus fragiles. **En mathématiques, de nombreux collègues ont témoigné de difficultés similaires avec des élèves déconcertés.** Le choix d'un exercice sur un nouveau point au programme – enseigné depuis moins d'un an – a été ressenti par les collègues comme une volonté de mettre au pas les enseignant-es. Dans tous les cas, **l'écart se creuse entre des sujets plus difficiles et des consignes de correction parfois très souples, au mépris de toute cohérence didactique.** Derrière le mirage d'une liberté pédagogique, il s'agit d'encadrer bien davantage le travail des enseignant-es en préconisant des bonnes pratiques au parfum parfois très réactionnaire.

La transformation se fait par petites touches, la population restant très attachée à l'Éducation nationale et aux examens nationaux égalitaires. L'école du ministre Blanquer se dévoile : un système scolaire qui creuse les inégalités qu'il prétend combler !

Matthieu Mahéo

Tu veux dire après avoir été traité de preneur d'otages, avoir préparé des cours de seconde, de première et de spé et juste avant de perdre ma pension de retraite ?



Tu as passé un bel été ?



ÊTRE ÉLU-E AU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Courant septembre, les listes pour le Conseil d'Administration seront à préparer pour s'assurer que la voix des personnels soit entendue dans cette instance délibérative.

Privilégier une liste FSU est un gage de clarté et de transparence pour les électeurs mais la priorité est bien d'investir le C.A. coûte que coûte. Évidemment les dysfonctionnements ou la raideur de certains chefs d'établissement, qui oublient la neutralité de leur rôle de président du C.A., agacent ou découragent parfois mais l'abandon du C.A. n'est jamais une stratégie payante pour nos métiers. **Les personnels élus au C.A. sont légitimes pour exiger la transparence dans toutes les opérations relevant de l'autonomie de l'établissement** (budget et préparation de rentrée par exemple), ils interviennent en séance protégés par leur mandat d'élus, ils sont parfois les seuls collègues autorisés à participer aux audiences accordées par les autorités académiques. Et quand ils s'expriment publiquement au nom du syndicat qu'ils représentent localement, rien ne peut – et en aucun cas – leur être intenté au nom de « l'exemplarité ».

Gwénaél Le Pailh

AESH / PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL) « RATIONALISATION » OU RIGUEUR BUDGÉTAIRE ?

Le rectorat a présenté les contours des nouvelles modalités d'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap lors d'un groupe de travail le 15 juillet.

Nés de la volonté de rationaliser l'accompagnement des élèves en situation de handicap, **les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) sont progressivement mis en œuvre à partir de la rentrée 2019 dans l'académie de Rennes.** Regroupant la plupart du temps un collège et les écoles du secteur, le pilotage d'un PIAL est confié au Principal du collège. Le PIAL doit organiser l'accompagnement des élèves avec les moyens qui lui sont alloués.

Le SNES-FSU sera vigilant quant aux conditions de travail des AESH dans les PIAL, pour que « rationalisation » ne rime pas avec dégradation des conditions de travail.

Thomas Hardy



En Ile-et-Vilaine, 19 PIAL sont mis en place à la rentrée mais à terme 46 PIAL couvriront le département. Ces pôles incluent les établissements privés et permettront aux responsables d'optimiser au maximum l'utilisation des temps AESH, ce qui interroge sur la qualité de l'accompagnement.



MOBILISATION AU LYCÉE JEAN MACÉ, LANESTER

Mobilisation au lycée Jean-Macé à Lanester (56) le 4 juillet où parents et enseignant-es ont exprimé leur colère devant la perte d'heures à la rentrée 2019, dégradant les conditions de travail des élèves et des professeur-es.

AESH : ADHÉSION À 25 EUROS
Soit 9 € après le crédit d'impôt !

Revalorisation des salaires et temps plein généralisé (le salaire moyen est de 600€ actuellement), création d'un statut de titulaire cadre B de la fonction publique (actuellement les contrats sont le plus souvent en CDD d'un an, quelques fois débouchant sur un CDI après 6 ans de CDD), droit à la formation continue et aux congés rémunérés de formation professionnelle... le SNES-FSU et le SNUipp-FSU agissent sur tous les fronts dans l'intérêt des AESH. Plus particulièrement, des AESH élue-s du personnel assurent la défense des missions et des personnels à la CCP (commission consultative paritaire) au rectorat.

VOUS ÊTES AESH AFFECTÉ-E EN COLLÈGE OU EN LYCÉE :
ADHÉREZ AU SNES-FSU POUR 25 €
(16 € seront remboursés en crédit d'impôt)

Pour ne pas rester isolé-es et sans protection, le SNES est le syndicat des AESH !

huit.re/aesh-snes

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Vous deviez être évalué-e lors de la campagne 2018-2019 et n'avez pu l'être ?

Vous pourrez bénéficier d'un RDVC en ce tout début d'année scolaire et recevrez votre compte-rendu dans la foulée.



MOBILISATION AU COLLÈGE GUILLÉVIC, PLOEUC-SUR-LIÉ

Après le conseil d'administration du 25 juin 2019 au collège Guillévic de Ploëuc-sur-Lié (22), parents et élèves mobilisés contre la décision de fermer une classe de 4^e à la rentrée 2019.

(Source: Ouest-France)

LA RENTRÉE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

DES MOYENS TOUJOURS POSSIBLES...

MAIS SANS ATTENDRE !

Les suppressions de postes à la rentrée (118,5 en équivalent temps plein malgré les 500 élèves de plus dans le 2nd degré public breton) ont essentiellement touché les moyens provisoires (BMP) et les postes libérés par départ à la retraite, tout particulièrement en lycée où les heures d'enseignement chutent sous l'effet de la réforme. En collège, les effectifs progressent (+700 élèves) et les heures supplémentaires aussi ! Encore plus nombreuses sous l'effet des 2 HSA impossibles, elles viennent compenser en effet les suppressions de postes et dégraderont une fois encore les conditions de travail des enseignant-es. En juillet, nombre de TZR n'ont donc pas trouvé de supports pour leurs affectations à l'année, des contractuels sont eux réduits à attendre au chômage. Il s'agit pourtant d'une rentrée de transition car le rectorat a réussi à limiter cette année les mesures de carte sur les postes occupés (39 pour 176 postes vacants fermés / 35 pour 86 en 2018). **Rien n'est garanti en revanche pour la rentrée 2020 et la nouvelle Terminale entraînera en lycée des disparitions sèches de postes avec des réaffectations pour les collègues concerné-es fort probablement sur ZR faute de postes.**

En septembre, l'action collective des équipes reste déterminante pour gagner des moyens. Supprimer des HSA et éviter un complément de service, obtenir des heures-postes pour un nouveau dédoublement ou un groupe de

spécialité supplémentaire en Première... tout est encore possible à la rentrée ! **L'opération organisée en juin par le SNES-FSU « Pour nos élèves et les disciplines, agissons pour une autre rentrée » a débouché sur un réexamen des situations des établissements par les services académiques et plusieurs arbitrages du nouveau recteur ont été positifs avec des moyens complémentaires ou des classes ouvertes pour détendre les effectifs (lycée Descartes Rennes, lycée de Tréguier, collège de Loudéac...). Cette prise en compte tardive des réalités des établissements tranche autant avec le déni habituel du ministre qu'avec la gestion égo-centrée de la précédente rectrice et révèle surtout les inquiétudes de l'administration sur le déroulement de la rentrée 2019.**

Dès la pré-rentrée puis en heure d'information syndicale dans les premiers jours de septembre, recensez vos besoins immédiats et communiquez ce bilan aux militant-es du SNES pour le défendre auprès des services académiques. Si l'abandon des « cercles apprenants » demandé par le SNES pour un retour aux groupes de secteurs est un geste bienvenu du nouveau recteur, ce sont bien les moyens alloués aux établissements et le refus d'économiser sur les DGH qui marqueront un vrai changement dans la politique académique.

Gwénaél Le Paih

PPCR / RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE / PROMOTIONS 2019-2020

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : NOUVELLE CAMPAGNE AU 1^{er} NOV
Cette évaluation, garantie pour tous les collègues aux mêmes moments dans la carrière, vise notamment à différencier les rythmes de passage à l'échelon supérieur (aux 6^e et 8^e éch.) ou à la hors classe (à partir du 9^e éch.).

LE MINISTÈRE A MODIFIÉ CERTAINS DÉLAIS

Désormais, **vous ne serez prévenu-e des dates de votre RVC (inspection et entretiens avec CE et IPR) que 15 jours à l'avance (hors vacances scolaires).** Par ailleurs, le délai pour formuler vos observations à la réception du compte-rendu de votre rendez-vous de carrière (transmis *a priori* courant juin 2020 dans l'académie) sera ramené à 15 jours.

POUR LES COLLÈGUES ÉVALUÉ-ES EN 2018-2019

L'appréciation finale du recteur concluant votre RDVC vous sera remise le 17/9 au plus tard. Vous pourrez la contester dans un délai de 30 jours, et en cas de réponse insatisfaisante ou d'absence de réponse de la DPE dans les 30 jours suivants, vous aurez 30 jours pour saisir la CAP de contestation. Contactez le SNES pour être accompagné-e lors de ces étapes.

Martin Georges-Saint-Marc

AED PROFESSIONNALISÉS BIEN VEILLER À LEURS INTÉRÊTS

Le rectorat de Rennes prévoit de recruter 20 AED professionnalisés à la rentrée 2019 : 10 en mathématiques et 10 en Lettres Modernes. Ces étudiants salariés seront présents 8 heures dans les établissements, avec des tâches nécessitant, de la L2 au M1, de plus en plus de préparations. Avec une indemnité de 600 euros annuelle, le tutorat est franchement déconsidéré. La mise en situation devant élèves est conçue comme une formation pratique aux dépens de la formation théorique. Si le rectorat s'est voulu rassurant en excluant la prise en responsabilité de classe, **la vigilance s'impose quant aux missions confiées à ces jeunes.**

Frédérique Lalys



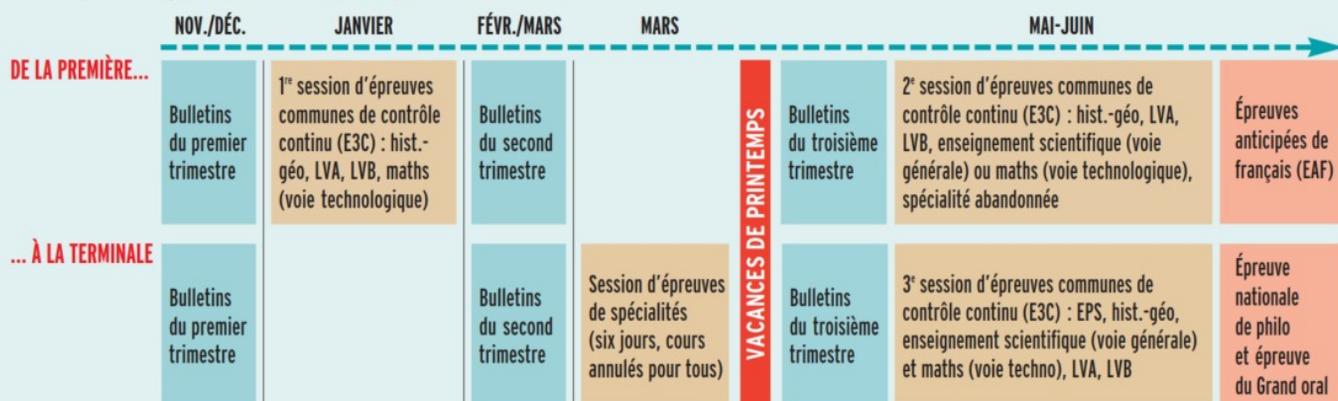
DES POINTS DE VIGILANCE POUR LA PREMIÈRE ANNÉE !

La rentrée 2019 voit la mise en application de la réforme du lycée en Seconde et en Première et celle du bac en classe de Première. **Nous listons ici les principaux points de vigilance à garder en mémoire toute l'année pour ne rien se laisser imposer.** Il faudra en effet anticiper régulièrement les sujets à aborder entre collègues pour porter aux directions les demandes des enseignant-es avant que les arbitrages ne soient pris. Après une année de mobilisation contre les

réformes Blanquer, continuons à dénoncer ce nouveau lycée bien plus inégalitaire que le précédent. Dans l'objectif de la remise à plat de cette réforme, des mesures immédiates sont à revendiquer entre autres pour la nouvelle classe de Terminale et les épreuves de bac : **l'organisation du contrôle continu va alourdir la charge de travail de toutes et tous sans compensation aucune. Ne laissons pas faire !**

Gwénaél Le Paih et Joël Mariteau

LE BAC BLANQUER : L'ÉVALUATION PERMANENTE



Classe de Seconde

- Les tests « de positionnement » en maths et français restent **obligatoires** (1h pour chaque en salle info). **La direction du lycée en assure l'organisation.** Compte-tenu de leur portée, inutile d'y consacrer de l'énergie.
- **L'AP n'est plus financé spécifiquement dans la DGH.** Le dispositif tend à disparaître dans la plupart des lycées de l'académie et ne concerne plus que « les élèves qui en auraient besoin ponctuellement ». Le plus souvent, les PP ont une heure d'AP hebdomadaire pour suivre leur classe.
- **Le nouvel enseignement de SNT (sciences numériques et technologie) ne peut être imposé aux collègues.** D'une part, son contenu transversal n'est nullement fléché sur une discipline. D'autre part, une formation de 2 jours était ouverte en mai et juin aux collègues volontaires pour s'engager dans cet enseignement. En cas de pression, particulièrement pour les TZR, contactez-nous.
- **Le choix des 3 spécialités de Première doit être inscrit dans un calendrier long,** respectant les enseignements de Seconde. En effet, de nombreux élèves ont relâché tout effort dès le 2^{ème} trimestre 2018-2019 dans les disciplines abandonnées en 1^{ère}. C'est aussi la possibilité pour les familles de mûrir un projet, la précocité des choix de spécialité pouvant conduire à des impasses.

Classe de Première

Les épreuves de contrôle continu doivent faire l'objet d'une réflexion anticipée dans l'établissement pour aborder toute l'organisation.

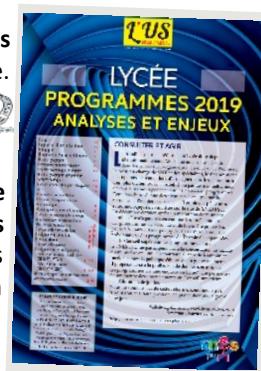
Quelques principes à faire entendre :

- **Les convocations des élèves et l'organisation des épreuves** (deux séquences, voir la frise ci-dessus) sont à la charge exclusive de la direction.
- **L'anonymisation des copies** est obligatoire et gérée par la direction (les copies seront numérisées).
- **La correction des copies scannées se fait sur écran :** exigez des salles dédiées avec du matériel ergonomique (grand écran, fauteuil de bureau...) et la banalisation des séances pour corriger sur le temps de travail. A défaut d'une correction sur le temps de travail, c'est une rémunération qui est à revendiquer ! Elle n'est pas prévue pour le contrôle continu, **les actions collectives seront donc impératives et le SNES les impulsera.**
- **Le choix des sujets dans la banque nationale de sujets** tout comme l'harmonisation des attentes avec le barème imposent des concertations de l'équipe : **demandez un temps banalisé pour les mener.**
- **Ne vous laissez pas imposer d'épreuves blanches,** c'est à vous d'en décider le principe.

Vers la classe de Terminale

- Le choix des 2 spécialités de Terminale doit être inscrit dans un calendrier long, respectant les enseignements de 1^{ère} (mêmes arguments qu'en 2^{ème}).
- Les options de Terminale Maths complémentaires et Maths experts ne sont pas financées sur la DGH. Des moyens spécifiques seront à revendiquer tout au long de l'année 2019/20 pour éviter toute suppression de groupes de spécialité ou de dédoublements.

- Plus globalement, **le SNES-FSU demande le maintien en Terminale des 3 enseignements de spécialité de Première.** Outre la survie des disciplines et des postes, c'est une formation plus diversifiée qui serait ainsi proposée en Terminale pour accéder ensuite au plus grand nombre possible de formations du supérieur.



Analyse SNES des nouveaux programmes du lycée (16 p.) : huit.re/prglycee19

LES RETRAITES, UNE RÉFORME DÉSASTREUSE POUR LES ENSEIGNANT·ES

La réforme des retraites, dont les grands principes ont été posés par E. Macron dès la campagne de 2017, a été mise en musique par les 18 mois de « concertation » menés par J.-P. Delevoye. Elle constitue le chantier le plus important du quinquennat à la fois par son ampleur et par ses conséquences durables sur la société française.

Le système de retraites français a été réformé régulièrement depuis 25 ans, avec un rythme accéléré ces dernières années mais son principe est resté inchangé depuis la Libération : un système par répartition avec une durée de cotisation qui donne droit à une pension à un âge de départ déterminé. **L'objectif affiché de la réforme Macron est de changer de système pour passer à un régime unique de retraite par points présenté comme plus équitable tout en diminuant la part des retraites dans le PIB.**

Comme les Français restent attachés au système par répartition, considéré comme plus sûr et plus juste que le système par capitalisation, et à l'âge de départ, le gouvernement n'y touche pas mais entend les vider de leur substance de deux manières. D'une part, le système par points ne permet plus de savoir quelle pension on touchera puisque **le calcul se fera en fonction de la valeur du point au moment du départ et de l'espérance de vie à la retraite de la génération, des paramètres revus tous les ans.** Cela ne peut qu'encourager ceux qui le peuvent à souscrire des retraites par capitalisation pour s'assurer une base minimale. D'autre part, si l'âge légal de départ resterait bien fixé à 62 ans, **l'âge de départ pour une retraite à taux plein (dit âge « pivot ») passerait à 64 ans** pour la génération 1963 pour être ensuite vraisemblablement encore reculé pour les suivantes.

Présentée comme une simplification vers un système plus équitable, **la logique de cette réforme est en réalité purement libérale : chacun·e se paiera sa propre retraite, et tant pis pour les études longues ou les accidents de la vie (chômage, maladie...).** En effet, si des « points de solidarité » sont mentionnés dans le rapport pour répondre à ces préoccupations, leurs conditions d'attribution restent à définir et ils seront plafonnés dans l'enveloppe globale. La transition entre les deux systèmes est prévue pour s'étaler entre 2025 et 2035, pour les générations 1963 à 1973. **Les conditions de conversion des droits acquis dans l'ancien système restent floues.** Par ailleurs, les différentes bonifications en annuités, la majoration de pension pour 3 enfants, la prise en compte des temps partiels pour élever un enfant et tous les autres dispositifs particuliers disparaîtraient dans le nouveau système, remplacés par une majoration de 5% par enfant. **Le nouveau système doit se mettre en place à l'équilibre dès 2025,** le gouvernement prévoit donc des mesures transitoires entre temps. Ce sont ces mesures d'économie, un temps annoncées pour le budget 2020, auxquelles le gouvernement a finalement renoncé devant la pression dans un climat social dégradé. Mais il n'est pas exclu que ces mesures réapparaissent dès 2021, une fois la réforme globale votée.

Dans tous les cas, si la réforme devait passer en l'état, ce serait la fin des principes qui font le socle de la sécurité sociale depuis 1945 et la fin du Code des pensions, pilier du statut de la fonction publique. Le calcul par points sur l'ensemble de la carrière des enseignants étant nettement moins avantageux que le calcul sur les 6 derniers mois, la mobilisation de toutes et tous sera déterminante.

Matthieu Mahéo

DOUBLE LABELLISATION ACADÉMIQUE

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Engagée dans un processus de labellisation égalité et diversité, l'académie de Rennes anticipe dans la mise en œuvre d'actions prévues dans le protocole Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique.

Le bilan social de l'académie présenté au Comité Technique Académique (CTA) de juin 2019 contenait pour la première fois un Rapport de situation comparée (RSC). Nos analyses confirment que la Fonction Publique d'État n'est pas exemplaire en matière d'égalité. Dans l'encadrement au plus proche des collègues enseignants (IA-IPR et chefs d'établissement pour le 2nd degré), les femmes sont sous-représentées. Cela n'est pas neutre dans la manière dont se jouent sur le terrain les attentes de la hiérarchie et les projections des femmes sur d'autres missions. **Pour tous les métiers et tous les corps, plus la rémunération est élevée, moins le pourcentage de femmes est important. En revanche, les femmes sont nettement majoritaires parmi les non-titulaires.** L'organisation du temps de travail révèle que l'exercice des fonctions à temps partiel est nettement moins fréquent pour les hommes : les tâches domestiques et familiales pèsent encore bien plus sur les femmes, avec quelles conséquences sur la santé ? Enfin, en matière de promotions, depuis 2014 avec PPCR, des progrès ont été réalisés, notamment pour la Hors Classe.

La publication de ces données constitue une avancée précieuse pour mieux repérer les processus qui fabriquent les inégalités. Il convient désormais de pousser l'administration à mener des politiques volontaristes pour les résorber.

Lors de ce même CTA, l'administration a présenté aux syndicats la mise en place, à la rentrée 2019, d'un **dispositif de traitement des signalements de discrimination, de harcèlement et des violences sexuelles et sexistes (VSS) qui concerne tous les agent-es de l'académie, témoins ou victimes.** Le SNES-FSU a acté positivement la prise en compte nouvelle de cette question. Les agissements sexistes diminuent le sentiment de compétences et l'ambition des femmes. Les VSS ont des conséquences sur leur santé physique et mentale et leur carrière professionnelle. Le SNES-FSU sera attentif au premier bilan de ce dispositif et a demandé à l'administration l'enregistrement du nombre et de la typologie des demandes pour faire un état des lieux et permettre un suivi. **Il portera son expertise pour en améliorer le fonctionnement, soutiendra et accompagnera les collègues qui s'en saisiront.** Dans un contexte où le Président a fait de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause nationale, l'État, premier employeur public se doit d'être exemplaire en la matière. Le SNES-FSU y sera particulièrement vigilant.

Retrouvez l'analyse chiffrée, le RSC et la description détaillée du dispositif sur le site du SNES Bretagne : rennes.snes.edu

Frédérique Lalys

DE L'ASSIETTE À LA PLANÈTE, LA RÉVOLUTION QUI VIENT



agroéconomiste
Alimentaire
politologue
éducation
Institut
évolution
jeunesse
Actions
Triskalia
intoxiqués
Réseau
projets
Agraires
soutien
Alimentation
représentants
salariés
agriculteur
professeur
mobilisations
écologique
agroéconomiste
Alimentaire
national
collectif
Enjeux
Transition
paysan
Justice
Santé
Sécurité
agriculteur
paysanne
Confédération
Zindigné
Bretagne
systèmes
agronomique
militants
salariat

Stage FSU Bretagne

17 et 18
OCTOBRE 2019
Site de Ker al Lann, Guitté



Intervenant-e-s :

Paul Ariès, politologue, directeur de la rédaction du mensuel *Les Z'Indigné(e)s*

Henri Daucé, paysan à Romillé, représentant de la Confédération paysanne au CESER de Bretagne

Marc Dufumier, agro-économiste ancien professeur en agriculture comparée à l'Institut national agronomique Paris-Grignon (INA-PG) spécialiste des systèmes agraires et de leur évolution

Serge Le Quéau, militant de Sud-PTT qui a organisé le collectif de soutien aux salariés de Triskalia intoxiqués

Stenka Quillet journaliste, réalisatrice du documentaire *La guerre des graines* et auteure de *Les guerres du bio*, de *l'utopie des origines au bio pour tous*.

Des représentant-e-s du Réseau salariat porteurs d'un projet de "Sécurité sociale alimentaire" en Bretagne.

D'autres intervenant-e-s sont prévu-es (liste définitive adressée avec les confirmations d'inscription courant septembre).

En plus des tables-rondes, des ateliers pratiques sont prévus (initiation à la permaculture, dégustation-débat autour de produits de terroir,...).

Programme complet
et inscription en ligne
huit.re/StageFSU



STAGE OUVERT À TOUTES ET TOUS !
NON-SYNDIQUÉ-ES COMME SYNDIQUÉ-ES !

ENTRÉE DANS LE MÉTIER, FORMATION INITIALE

ACCOMPAGNER LES STAGIAIRES, UN RÔLE ESSENTIEL POUR LE SNES-FSU

434 stagiaires ont été affectés dans l'académie en cette rentrée. Conséquence de la baisse du nombre de postes au concours, les stagiaires seront moins nombreux, 34 de moins qu'en 2018. Parmi eux, 78 stagiaires à temps complet et privés de formation (5 journées dans l'année seulement) au prétexte d'une expérience professionnelle d'au moins un an et demi dans les trois ans précédent le concours ! Les autres stagiaires vivront aussi une année très lourde : en responsabilité de classe sur un mi-temps et en formation à l'Espé les mercredis et jeudis pour valider le M2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Dans les faits, un nombre important d'entre eux dispose déjà d'un M2 et les enseignements à l'Espé sont peu adaptés à leur parcours antérieur, d'autant que les modules à l'Espé sont inégalement appréciés.

Les militants du SNES sont restés disponibles jusqu'au 18 juillet pour informer les stagiaires sur les modalités et barème d'affectations tout en présentant les revendications du SNES sur la formation initiale. **Cet accompagnement doit se poursuivre toute l'année dans les établissements** (notamment le jour de la prérentrée) **et lors des permanences à l'Espé de Rennes et Brest les mercredis et jeudis midi** pour répondre aux difficultés ou questionnements de nos collègues débutants sur l'exercice du métier, l'évaluation et la titularisation, les droits et devoirs des fonctionnaires, la carrière, l'action syndicale...

Transmettre l'expérience collective de la profession et notre syndicalisme, promouvoir une formation de qualité sont une nécessité, particulièrement lorsque nos métiers et la Fonction Publique sont remis en cause !

Frédérique Lalys

Info+ Tutrice / Tuteur

- Depuis la rentrée 2014, en lien avec le rétablissement de la formation des stagiaires, l'indemnité versée pour tutorat a été scandaleusement réduite de 2000 à **1250 euros** (elle peut être divisée entre plusieurs collègues si la fonction est partagée).
- Des informations concernant le tutorat des stagiaires à demi-service sont disponibles sur le site de l'Espé de Bretagne : www.espe-bretagne.fr/les-ressources/outils-du-tutorat
- **Quotités de service** pour les stagiaires à demi-service : **Certifié-es : 8 à 10 h - Agrégé-es : 7 à 9 h - Documentalistes et CPE : 18 h.**
- Les stagiaires bénéficient du statut des enseignant-es fixé par décret du 20/8/2014.
- Dans la mesure du possible, le Ministère recommande de **limiter à 2 niveaux maximum d'enseignement** et **éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou les classes à examen.**
- **Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires.**

TZR, NON-TITULAIRES

BILAN DE LA PHASE D'AJUSTEMENT DE JUILLET 2019

Dernière phase du mouvement 2019, les groupes de travail d'affectation des collègues TZR et non-titulaires se sont tenus les 11 et 12 juillet. Les élu-es du SNES-FSU ont vérifié et proposé des améliorations au projet rectoral, soit l'examen de la situation de **1.272 collègues TZR** (hors EPS et PLP) et de près de **1.300 collègues non-titulaires**.

Conséquence immédiate des politiques de suppression de poste et de la réforme du lycée, **seuls 53 % des collègues TZR ont reçu une affectation à l'année (668 collègues), contre 67 % l'an passé.** Si la moitié d'entre eux sont affectés sur un seul établissement, 26 collègues ont été positionnés sur 3 supports distincts. Enfin, 123 collègues effectueront des suppléances de courtes ou moyennes durées dès la rentrée. Là encore le nombre de collègues sollicité-es est moindre que l'an passé.

Pour autant, **sans le recrutement de 841 agents non-titulaires dès juillet (environ 8% des agents du Second degré), le rectorat ne pourrait réussir sa rentrée.** Ces recrutements ont connu des variations. Si le rectorat a affecté nombre de collègues MA et en CDI, plus de collègues en CDD demeurent sans affectation. **Des statistiques et une analyse plus précises sont disponibles sur notre site et dans une publication spécifique non-titulaire à paraître en septembre.**

Plusieurs situations restent encore problématiques et le SNES-FSU continue d'intervenir pour améliorer ces affectations. Le suivi du SNES académique ne se limite pas aux commissions : chaque année, dans les derniers jours du mois d'août, les militant-es ont repris les échanges avec la DPE afin d'améliorer certaines affectations. **Toute l'année, les collègues peuvent solliciter le secteur emploi du SNES-FSU Bretagne qui est à votre écoute du lundi au vendredi (9h-17h, 14h le lundi).** L'année passée, la section académique a ainsi traité plus de 4500 méls. N'hésitez pas à nous solliciter !

Martin Georges-Saint-Marc, Joël Mariteau

Info + Réunion TZR à Rennes le 29/08, Brest en septembre



Rubrique TZR : les calibrages des ZR et les statistiques des affectations de juillet.

rennes.snes.edu/-t-zr-.html



Rubrique Non-Titulaires : les statistiques des recrutements en juillet.

rennes.snes.edu/-Non-titulaires-



Militant-es et commissaires paritaires au travail jusqu'au 18 juillet 2019 pour la phase d'ajustement TZR, Non-titulaires et les affectations des stagiaires.



« SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ! »

Pour ne pas rester isolé-e !

Pour être informé-e publications, stages...

Pour contribuer à la réflexion et à l'action collective

Parce que ce n'est pas cher !

ensemble !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service. **66% remboursés par les impôts !**

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

Défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur

rennes.snes.edu

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau** – Conception et mise en page militantes.

Impression : **GPO** - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable



Le SNES, pour agir ensemble